

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Vuse ePod Creamy Peach 12mg
UFI : X2QV-901G-K001-87W6
Code produit : NV22-POD-2166

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/du mélange : E-liquides pour cigarettes électroniques

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'utilisation : Tout autre que ce qui précède

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:
TDR d.o.o
Adresse:
Obala Vladimira Nazora 1
52210 Rovinj
Croatia
Téléphone: +385 98390568
Courriel: sds-eliquid@bat.com

Importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse:

noSmoky (Supper GmbH)

St. Klemensstrasse 10
CH-2544 Bettlach
Tel. +41 (0)32 621 69 10
info@nosmoky.ch
Numéro de revers: 8113
Personne compétente selon l'annexe 2 OChim (courriel): info@nosmoky.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: 145 (24 h, gratuit depuis la Suisse)
depuis l'étranger: +41 44 251 51 51
Urgences sanitaires: 144
Appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Acute Tox. 4 (Oral) H302
Skin Sens. 1 H317

Texte intégral des classes de danger et des mentions H et EUH: voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

GHS07

Mention d'avertissement (CLP)	: Attention
Contient	: Nicotine; 1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butén-1-one; alcool benzylique; Pipéronal
Mentions de danger (CLP)	: H302 - Nocif en cas d'ingestion. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence (CLP)	: P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P330 - Rincer la bouche. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH en raison de propriétés perturbant

le système endocrinien, et n'est pas identifié comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien selon les critères du règlement délégué

(UE) 2017/2100 ou du règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]
Alcool benzylique	No CAS: 100-51-6 No CE: 202-859-9 No index CE: 603-057-00-5	< 4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=1580 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317
Nicotine substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	No CAS: 54-11-5 No CE: 200-193-3 No index CE: 614-001-00-4 REACH-no: 01-2120066934-47	< 1.5	Acute Tox. 2 (Inhalation), H330 (ATE=0,19 mg/l) Acute Tox. 2 (Dermal), H310 (ATE=70 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (Oral), H300 (ATE=5 mg/kg poids corporel) Aquatic Chronic 2, H411
Pipéronal	No CAS: 120-57-0 No CE: 204-409-7	< 1	Skin Sens. 1, H317
Acétate d'éthyle substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	No CAS: 141-78-6 No CE: 205-500-4 No index CE: 607-022-00-5	< 1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066
Acétate d'isopentyle substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	No CAS: 123-92-2 No CE: 204-662-3 No index CE: 607-130-00-2	< 1	Flam. Liq. 3, H226 EUH066
Acétate de n-butyle substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	No CAS: 123-86-4 No CE: 204-658-1 No index CE: 607-025-00-1	< 1	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

acide acétique ... % substance avec une valeur limite d'exposition professionnelle communautaire	No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7 No index CE: 607-002-00-6	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
1-(2,6,6-triméthyl-1,3-cyclohexadién-1-yl)-2-butén-1-one	No CAS: 23696-85-7 No CE: 245-833-2	< 0.1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
acide acétique ... %	No CAS: 64-19-7 No CE: 200-580-7 No index CE: 607-002-00-6	(10 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (10 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (25 ≤ C < 90) Skin Corr. 1B, H314 (90 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1A, H314
Texte intégral des mentions H et EUH: voir rubrique 16		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours, généralités garder à disposition le récipient ou l'étiquette.	: Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. En cas de consultation d'un médecin,
Premiers secours après inhalation dans une position où elle peut respirer confortablement.	: En cas de difficultés respiratoires, transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos
Premiers secours après contact avec la peau toutes les zones de peau exposées avec un savon doux et de l'eau, puis rincer à l'eau tiède. En cas de contact avec la peau et si une irritation ou une éruption cutanée apparaît, consulter un médecin.	: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Enlever les vêtements touchés et laver
Premiers secours après contact avec les yeux paupières soient soigneusement rincés à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'apparition de symptômes, consulter un médecin.	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Veiller à ce que les replis des
Premiers secours après ingestion Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après ingestion	: Nocif en cas d'ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction adaptés à l'incendie environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau, car il pourrait propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non inflammable.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.	Oxydes de carbone (CO, CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Instructions de lutte contre l'incendie	: Faire preuve de prudence lors de la lutte contre un incendie chimique. Utiliser de l'eau pulvérisée ou du brouillard d'eau pour refroidir les récipients exposés. Éviter que l'eau d'extinction ne pénètre dans l'environnement.
Protection lors de la lutte contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Équipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Voir la rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel non nécessaire. Éviter l'inhalation des vapeurs.

6.1.2. Pour les intervenants

Équipement de protection	: Porter des vêtements de protection appropriés et une protection des yeux ou du visage.
Éviter l'inhalation des vapeurs.	Concernant l'équipement de protection individuelle à utiliser, voir la rubrique 8.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Évacuer le personnel non nécessaire. Éviter l'inhalation des vapeurs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Avertir les autorités en cas de rejet de grandes quantités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Colmater la fuite si cela peut se faire sans risque.
Méthodes de nettoyage	: En cas de déversements importants: absorber le liquide restant avec du sable ou un absorbant inerte et transporter vers un lieu sûr. Éliminer de manière sûre conformément à la réglementation locale/nationale.
absorbant inerte et transporter	Ventiler la zone. Laver la zone contaminée à grande eau. Petits déversements: Recueillir le produit répandu. Éliminer de manière sûre conformément à la réglementation locale/nationale.

6.4. Référence à d'autres rubriques

RUBRIQUE 8: contrôles de l'exposition/protection individuelle. RUBRIQUE 13: considérations relatives à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures d'hygiène	: Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Maintenir le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Matières incompatibles	: None known.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

E-liquides pour cigarettes électroniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Nicotine (54-11-5)

UE - valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Nicotine
IOELV TWA (mg/m³)	0,5 mg/m³
Remarques	Skin
Référence réglementaire	DIRECTIVE 2006/15/CE DE LA COMMISSION

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Nicotine
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	0,5 mg/m³
Remarque	Sk (substances capables de pénétrer la peau intacte lorsqu'elles entrent en contact avec elle et d'être absorbées dans l'organisme), IOELV (valeur limite indicative d'exposition professionnelle)

Nicotine (54-11-5)

Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021
-------------------------	---------------------------------------

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Nicotine
WEL TWA (mg/m³)	0,5 mg/m³
WEL STEL (mg/m³)	1,5 mg/m³
Remarque (WEL)	Sk (peut être absorbé par la peau. Sont visées les substances pour lesquelles il existe des préoccupations quant à une toxicité systémique par absorption cutanée)
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Propane-1,2-diol (57-55-6)

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Propane-1,2-diol [propylèneglycol]
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	470 mg/m³ total (vapour and particulates) 10 mg/m³ particulates
OEL TWA [2]	150 ppm total (vapour and particulates)
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Propane-1,2-diol
WEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³ particulates 474 mg/m³ total vapour and particulates
WEL TWA (ppm)	150 ppm total vapour and particulates
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Glycérol (56-81-5)

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Glycerol
WEL TWA (mg/m³)	10 mg/m³ mist
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

acide acétique ... % (64-19-7)

UE - valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acide acétique
IOELV TWA (mg/m³)	25 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	10 ppm
IOELV STEL (mg/m³)	50 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	20 ppm
Référence réglementaire	DIRECTIVE (UE) 2017/164 DE LA COMMISSION

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acide acétique
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	25 mg/m³
OEL TWA [2]	10 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m³)	50 mg/m³

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

acide acétique ... % (64-19-7)

OEL STEL [ppm]	20 ppm
Remarque	IOELV (Indicative Occupational Exposure Limit Values)
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acide acétique
WEL TWA (mg/m³)	25 mg/m³
WEL TWA (ppm)	10 ppm
WEL STEL (mg/m³)	50 mg/m³
WEL STEL (ppm)	20 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Acétate de benzyle (140-11-4)

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate de benzyle
OEL TWA [2]	10 ppm
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

Acétate de n-butyle (123-86-4)

UE - valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acétate de n-butyle
IOELV TWA (mg/m³)	241 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	50 ppm
IOELV STEL (mg/m³)	723 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	150 ppm
Référence réglementaire	DIRECTIVE (UE) 2019/1831 DE LA COMMISSION

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate de n-butyle
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	241 mg/m³
OEL TWA [2]	50 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m³)	723 mg/m³
OEL STEL [ppm]	150 ppm
Remarque	IOELV (Indicative Occupational Exposure Limit Values)
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate de butyle
WEL TWA (mg/m³)	724 mg/m³
WEL TWA (ppm)	150 ppm
WEL STEL (mg/m³)	966 mg/m³
WEL STEL (ppm)	200 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Acétate d'éthyle (141-78-6)

UE - valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acétate d'éthyle
IOELV TWA (mg/m³)	734 mg/m³
IOELV TWA (ppm)	200 ppm
IOELV STEL (mg/m³)	1468 mg/m³
IOELV STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	DIRECTIVE (UE) 2017/164 DE LA COMMISSION

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate d'éthyle
OEL (8 hours ref) (mg/m³)	734 mg/m³
OEL TWA [2]	200 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m³)	1468 mg/m³
OEL STEL [ppm]	400 ppm

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Remarque	IOELV (Indicative Occupational Exposure Limit Values)
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

United Kingdom - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate d'éthyle
WEL TWA (mg/m ³)	734 mg/m ³
WEL TWA (ppm)	200 ppm
WEL STEL (mg/m ³)	1468 mg/m ³
WEL STEL (ppm)	400 ppm
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

UE - valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)

Nom local	Acétate d'isopentyle
IOELV TWA (mg/m ³)	270 mg/m ³
IOELV TWA (ppm)	50 ppm
IOELV STEL (mg/m ³)	540 mg/m ³
IOELV STEL (ppm)	100 ppm
Référence réglementaire	DIRECTIVE 2000/39/CE DE LA COMMISSION

Ireland - Occupational Exposure Limits

Nom local	Acétate d'isopentyle [acétate d'isoamyle]
OEL (8 hours ref) (mg/m ³)	260 mg/m ³
OEL TWA [2]	50 ppm
OEL (15 min ref) (mg/m ³)	520 mg/m ³
OEL STEL [ppm]	100 ppm
Remarque	IOELV (Indicative Occupational Exposure Limit Values)
Référence réglementaire	Chemical Agents Code of Practice 2021

8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.3. Polluants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.4. DNEL et PNEC

Aucune information supplémentaire disponible

8.1.5. Approche par bandes de danger

Aucune information supplémentaire disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation adéquate, y compris une aspiration locale appropriée, afin que les valeurs limites d'exposition professionnelle ne soient pas dépassées. Éviter l'inhalation

des vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

8.2.2. Équipement de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile. Porter des vêtements de protection appropriés.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux:

Utiliser une protection oculaire conforme à EN 166, conçue pour protéger contre les projections de liquide.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues

Protection des mains:

Porter des gants appropriés testés selon EN 374. Les gants doivent être retirés et remplacés en cas de signes de dégradation ou de perméation. Les gants

doivent être retirés et remplacés en cas de signes de dégradation ou de perméation.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire. Un appareil respiratoire homologué contre les vapeurs organiques, à adduction d'air ou autonome

doit être utilisé lorsque la concentration de vapeurs dépasse les valeurs limites applicables

8.2.2.4. Dangers thermiques

Protection contre les dangers thermiques:

Non requis dans les conditions normales d'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: Jaune.
Odeur	: pêche.
Seuil olfactif	: Not available
Point de fusion	: Not available
Point de congélation	: Not available
Point d'ébullition	: Not available
Inflammabilité (solide, gaz)	: Not available
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limite inférieure d'explosivité	: Not available
Limite supérieure d'explosivité	: Not available
Point d'éclair	: 53,8 °C According to paragraph 2.6.4.5 in Annex I to Regulation (EC) No 1272/2008, liquids dont le point d'éclair est supérieur à 35 °C n'ont pas à être classés en catégorie 3 si des résultats négatifs ont été obtenus lors de l'essai de combustion entretenue L.2, partie III, section 32 du Manuel ONU Manual of Tests and Criteria. Combustion non entretenue
Température d'auto-inflammation	: Not available
Température de décomposition	: Not available
pH	: 7,2
Viscosité cinématique	: Not available
Solubilité	: Not available
log Kow	: Not available
Pression de vapeur	: Not available
Pression de vapeur à 50 °C	: Not available
Densité	: 1,1399 g/ml
Densité relative	: Not available
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Not available
Caractéristiques des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique

Combustion non entretenue : Oui

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir rubrique 7).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir rubrique 7).

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

10.5. Matières incompatibles

None known.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë (voie orale) : Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (voie cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (par inhalation) : Non classé

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

ATE CLP (oral)	466,82 mg/kg bodyweight
----------------	-------------------------

Acétate de n-butyle (123-86-4)

LD50 oral, rat	12789 mg/kg bodyweight
----------------	------------------------

LD50 dermal, rat	14112 mg/kg bodyweight
------------------	------------------------

Acétate d'éthyle (141-78-6)

LD50 oral	4934 mg/kg bodyweight
-----------	-----------------------

LD50 dermal, rabbit	> 20000 mg/kg bodyweight
---------------------	--------------------------

Alcool benzylique (100-51-6)

LD50 oral, rat	1580 mg/kg bodyweight
----------------	-----------------------

Pipéronal (120-57-0)

LD50 oral, rat	2700 mg/kg bodyweight
----------------	-----------------------

LD50 dermal, rat	> 5000 mg/kg bodyweight
------------------	-------------------------

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

LD50 oral, rat	7410 mg/kg bodyweight
----------------	-----------------------

LD50 dermal, rat	> 5000 mg/kg bodyweight
------------------	-------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7,2

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

pH: 7,2

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
--	--

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé

Informations complémentaires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aigu)

Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

Nicotine (54-11-5)

LC50 fish	4000 µg/l Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
EC50 Daphnia	0,24 mg/l
EC50 72h - Algae [1]	11 mg/l - 72 Hours

acide acétique ... % (64-19-7)

LC50 fish	> 1000 mg/l - 96 Hours (Oncorhynchus mykiss)
EC50 Daphnia	> 1000 mg/l - 48 Hours (Daphnia magna)
EC50 72h - Algae [1]	> 1000 mg/l - 72 Hours (Skeletonema costatum)

Acétate de n-butyle (123-86-4)

LC50 fish	18 mg/l - 96 Hours (Pimephales promelas)
EC50 Daphnia	44 mg/l - 48 Hours (Daphnia sp.)

Acétate d'éthyle (141-78-6)

LC50 fish	230 mg/l - 96 Hours (Pimephales promelas)
NOEC chronic crustacea	2,4 mg/l - 96 days (Daphnia magna)

Alcool benzylique (100-51-6)

LC50 fish	460 mg/l - 96 Hours (Pimephales promelas)
EC50 Daphnia	230 mg/l - 48 Hours (Daphnia magna)
EC50 72h - Algae [1]	770 mg/l - 72 Hours (Raphidocelis subcapitata)
NOEC chronic fish	48,897 mg/l - 30 days (QSAR)
NOEC chronic crustacea	51 mg/l - 66 Hours (Daphnia magna)

Pipéronal (120-57-0)

LC50 fish	2,5 mg/l - 96 Hours (Cyprinus carpio)
EC50 Daphnia	52 mg/l - 48 Hours (Daphnia magna)
EC50 72h - Algae [1]	31 mg/l - 48 Hours (Raphidocelis subcapitata)

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

LC50 fish	11,1 mg/l - 96 Hours (Danio rerio)
EC50 Daphnia	26,3 mg/l - 48 Hours (Daphnia magna)
ErC50 algae	> 100 mg/l - 48 Hours (Desmodesmus subspicatus)

12.2. Persistance et dégradabilité

Nicotine (54-11-5)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	71 % (28 days)

Acétate de n-butyle (123-86-4)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	83 % (28 days)

Acétate d'éthyle (141-78-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	69 % (20 days)

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Alcool benzylique (100-51-6)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	92 – 96 % (28 days)

Pipéronal (120-57-0)

Persistence et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	82 % (28 days)

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

Persistence et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	57,1 % (28 days)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

acide acétique ... % (64-19-7)

log Pow	-0,17 (25 °C, pH 7, QSAR)
---------	---------------------------

Acétate de n-butyle (123-86-4)

log Pow	2,3 (25 °C, pH: 7)
---------	--------------------

Alcool benzylique (100-51-6)

log Pow	1 @20 °C
---------	----------

Pipéronal (120-57-0)

log Pow	1,2 @35 °C
---------	------------

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

BCF - Fish [1]	28,1
log Pow	2,7 @35 °C

12.4. Mobilité dans le sol

Acétate d'isopentyle (123-92-2)

Coefficient d'adsorption normalisé au carbone organique (log Koc)	2,11
---	------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information supplémentaire disponible

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer de manière sûre conformément à la réglementation locale/nationale.
Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Élimination conformément aux prescriptions fédérales, cantonales et communales, en particulier à l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610) et à l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à ADR/SDR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

No ONU (ADR/SDR) : Non applicable
No ONU (IMDG) : Non applicable
No ONU (IATA) : Non applicable
No ONU (ADN) : Non applicable
No ONU (RID) : Non applicable

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/SDR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR/SDR)	: Non applicable
---	------------------

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: Non applicable
--	------------------

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: Non applicable
--	------------------

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: Non applicable
---	------------------

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	: Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG)	: Non applicable
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Aucune information complémentaire disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voies navigables

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

REACH annexe XVII (liste des restrictions)

Ne contient aucune substance de l'annexe XVII de REACH (conditions de restriction)

REACH annexe XIV (liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance figurant à l'annexe XIV de REACH (liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste candidate REACH

Règlement PIC (consentement préalable en connaissance de cause)

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Substances soumises au règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux: nicotine (54-11-5)

Règlement POP (polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste POP (règlement UE 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (1005/2009)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (règlement UE 1005/2009)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs d'explosifs (règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)

Ne contient aucune substance figurant sur la liste des précurseurs de drogues (règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines

substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

Suisse:

Loi sur les produits chimiques (LChim, RS 813.1)

Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)

Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD, RS 814.610)

Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route (SDR, RS 741.621)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux, RS 814.201)

La classification et l'étiquetage sont effectués selon l'OChim en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADR/SDR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BCF	Facteur de bioconcentration
BLV	Valeur limite biologique
No CAS	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) no 1272/2008
DNEL	Niveau dérivé sans effet
No CE	Numéro de la Communauté européenne
EN	Norme européenne
IARC	Centre international de recherche sur le cancer

Abréviations et acronymes:

IATA	International Air Transport Association
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale médiane
LD50	Dose létale médiane
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
OEL	Valeur limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable, toxique
REACH	Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques
PNEC	Concentration prédite sans effet
SDS	Fiche de données de sécurité
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) no 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU
CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

Autres informations

des substances
et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
: Procédure de classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]: dangers physiques: sur la base de données d'essai. Dangers pour la santé: méthode de calcul.
Dangers pour l'environnement:
Méthode de calcul.

Texte intégral des mentions H et EUH:

Acute Tox. 2 (Dermal)	Toxicité aiguë (voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 2 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (Oral)	Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique, catégorie 2
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Texte intégral des mentions H et EUH:

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Skin Corr. 1A	Skin corrosion/irritation, Category 1, Sub-Category 1A
Skin Corr. 1B	Skin corrosion/irritation, Category 1, Sub-Category 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3, effets narcotiques

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations reposent sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit aux fins des exigences de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.

SDR: Ordonnance relative au transport des marchandises dangereuses par route

Version suisse:

Version 1.0 (CH)

Date de révision: 02/09/2022

Adaptations effectuées par rapport à l'original:

- Rubrique 1.3: importateur / responsable de la mise sur le marché en Suisse, numéro de revers et personne compétente selon l'annexe 2 OChim ajoutés
- Rubriques 1.4 et 4.1: numéros d'urgence remplacés par Tox Info Suisse
- Rubrique 13: indication d'élimination selon OMoD et ORRChim ajoutée
- Rubrique 14: ADR mentionné systématiquement comme ADR/SDR
- Rubrique 15: prescriptions suisses ajoutées

Vuse ePod Creamy Peach 12mg

Fiche de données de sécurité

according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH) with its amendment Regulation (EU) 2020/878
Date d'émission: 02/09/2022 Version: 1.0

- Rubrique 16: abréviation SDR ajoutée

Remarque pour la Suisse: cette fiche de données de sécurité a été établie selon le droit de l'UE; les dispositions légales citées sont reprises sans modification. Pour la mise sur le marché en Suisse, l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) s'applique en relation avec le règlement (CE) no 1272/2008, ainsi que les prescriptions suisses mentionnées ci-dessus. Les valeurs limites d'exposition professionnelle indiquées à la rubrique 8 proviennent de listes de l'UE et nationales; en Suisse, les valeurs limites de la Suva font foi.